

l'Orateur, à mon sens, la solution du problème incombe dans une large mesure au Gouvernement et au Parlement. Même la commission Purvis nommée par le très honorable représentant d'en face,—et j'en parlerai ensuite plus au long,—a fait remarquer que l'obligation financière au sujet du chômage est une obligation directe, et qu'elle relève du fédéral et non du provincial. L'assistance est une autre question, cela va de soi. Mais la commission a fait remarquer ce que j'ai énoncé. Quand on prétend que la responsabilité est peut-être partagée, je puis souscrire à l'affirmation au point de vue juridique, mais je ne saurais l'approuver entièrement pour ce qui est de l'obligation de remédier à la situation.

Je passe maintenant à l'alinéa sur la Commission des relations entre le Dominion et les provinces qui est ainsi conçu :

Le rapport de la Commission des relations entre le Dominion et les provinces sera présenté au Parlement au cours de la session, et, conformément au programme tracé à la Commission, ce rapport comprendra les éléments essentiels aux délibérations d'une conférence nationale, laquelle étudiera, entre autres sujets importants, la question du chômage et des services sociaux dans son ensemble.

Le Gouvernement est au pouvoir depuis environ quatre ans et, au bout de ce temps, nous l'entendons dire: "Nous allons convoquer une autre conférence nationale, pour qu'elle indique au Gouvernement et aux membres de la Chambre les mesures à prendre au sujet du chômage." C'est ce même Gouvernement, dirigé par le même très honorable premier ministre qui devait remédier au chômage, et qui nous a attaqués parce que nous n'y avons pas remédié.

Des VOIX: Non, non.

L'hon. M. EULER: C'était l'autre gouvernement.

L'hon. M. MANION: J'ignore le motif de ces acclamations. Si les honorables membres m'applaudissent, je leur en suis gré, mais je n'ai pas saisi leurs paroles.

Je répète que c'est le même gouvernement,—tous ses membres et surtout le très honorable représentant,—qui nous a attaqués maintes et maintes fois à la Chambre, parce que nous ne parvenions pas à remédier au chômage. Et maintenant, après quatre ans qu'il est au pouvoir, il va convoquer une conférence nationale pour qu'elle lui fasse savoir ce qu'il faut faire au sujet du problème. J'imagine que n'importe quelle conférence pourrait lui dire de faire quelque chose de mieux que ce qu'il a fait jusqu'ici. J'affirme en toute franchise qu'il se condamne lui-même quand il fait dire à Son Excellence le Gouverneur général que le Gouvernement devra convoquer une conférence.

Les honorables vis-à-vis réitérent leur foi en l'assurance-chômage. Il est dit quelque part dans la Bible que la foi sans les œuvres est une foi morte. Le très honorable représentant d'en face et son groupe ont pendant longtemps réitéré leur foi en l'assurance-chômage, et c'est toujours une foi sans bonnes œuvres.

Un autre passage du discours du trône est ainsi conçu :

De plus, il entend, avec le concours des provinces, aider les municipalités qui voudront remplacer les secours directs par une extension de leurs programmes ordinaires de travaux.

Puis-je faire observer au très honorable député que très peu de municipalités canadiennes peuvent aujourd'hui se permettre d'entreprendre une telle chose. Assurément, les municipalités sont saignées à blanc par les impôts du fait des frais d'assistance. Il est certain que toutes les municipalités sont financièrement incapables de collaborer avec le gouvernement fédéral ou avec tout autre gouvernement au sujet d'un programme de travaux publics tel que le propose le discours du trône. Je répète ce que la Commission Purvis a dit: la solution du chômage ne relève pas de l'autorité municipale ou provinciale, mais de l'autorité fédérale.

J'arrive maintenant à un autre passage du discours du trône, et puisque je le révoque en doute, je vais en donner lecture. Je sais que si ma conclusion est juste, le très honorable député se sera trompé de bonne foi. Si j'ai raison, toutefois, il exagère du tout au tout. Voici le passage en question :

Malgré les obstacles auxquels se sont heurtés les efforts pour résoudre le problème du chômage, on constate avec satisfaction une diminution appréciable, au cours de l'année écoulée, du nombre des bénéficiaires de l'assistance agricole, ainsi qu'une réduction du nombre de ceux que le chômage et le marasme agricole avaient forcés de recourir à l'assistance publique.

Puis vient la partie que je tiens à signaler en particulier et que je mets en doute :

Au début de l'hiver actuel, le nombre de ces assistés était en régression de près de 40 p. 100 sur celui d'il y a deux ans.

J'ignore où le très honorable député a pris ses renseignements, mais je n'ai pas pu me procurer de telles données. J'ai sincèrement essayé, mais les renseignements que l'on m'a fournis diffèrent totalement de ceux que contient ce passage. Je trouve dans le rapport que le ministre du Travail (M. Rogers) a publié le 14 janvier—il y a seulement deux jours—que le nombre total des assistés est actuellement de 809,000. Autant que j'ai pu m'en assurer—et il est difficile de se procurer les données véritables—en novembre 1936, le nombre des assistés était de 1,046,000. Une comparaison des deux chiffres précédents indi-